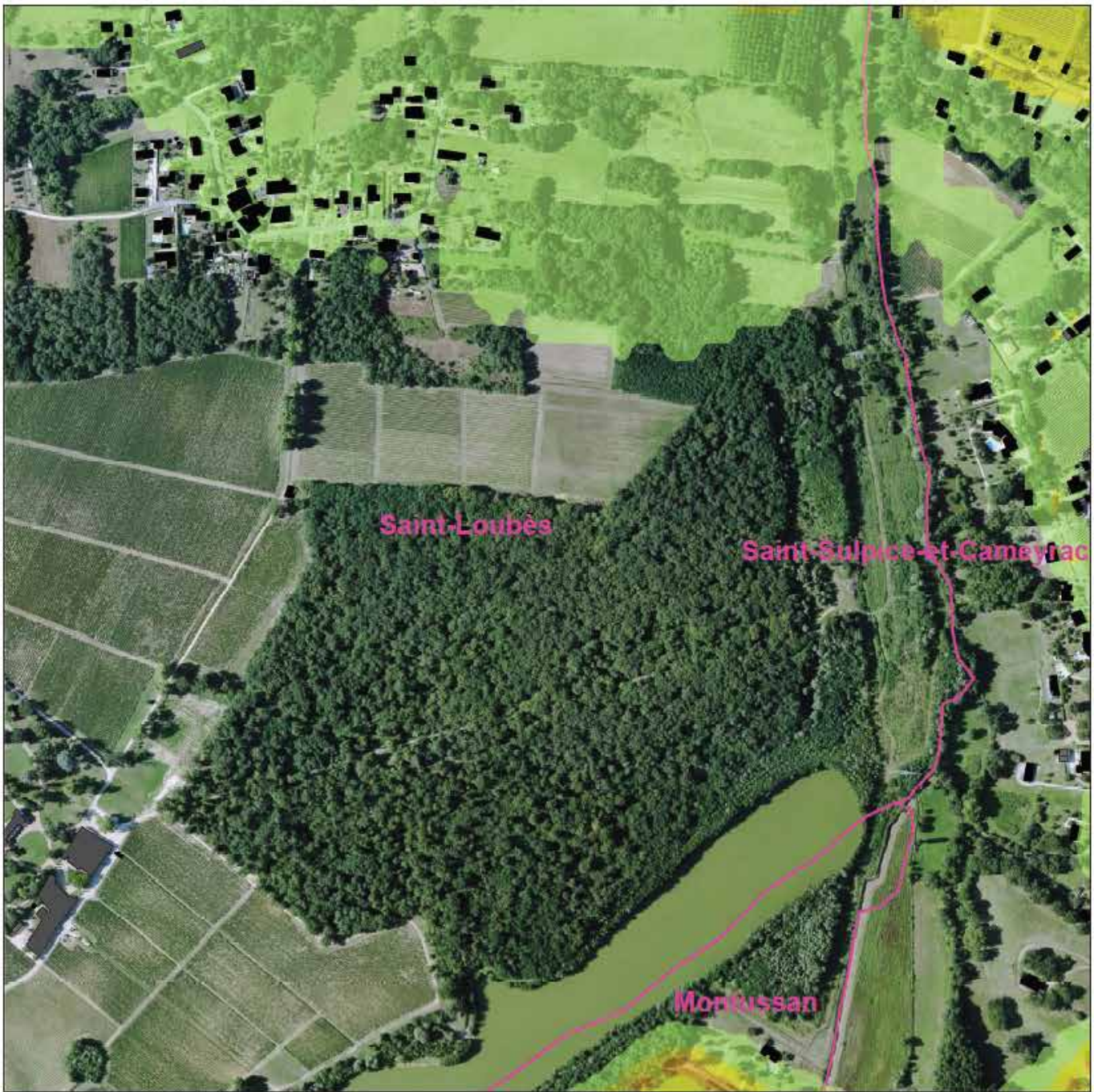


Agglomération bordelaise

30 - Saint-Loubès - Montussan - Saint-Sulpice-et-Cameyrac



Indicateur Lden

- de 50 à 55 dB(A) *calme*
- de 55 à 60 dB(A)
- de 60 à 65 dB(A) *bruyant*
- de 65 à 70 dB(A)
- de 70 à 75 dB(A) *très bruyant*
- sup. à 75 dB(A)

Bâtiments

- habitations potentielles
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A)
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)
- bâtiment d'enseignement
- bâtiment d'enseignement Lden > 68 dB(A)
- bâtiment de santé
- bâtiment de santé Lden > 68 dB(A)
- bâtiment agricole commercial ou industriel
- bâtiment remarquable

Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

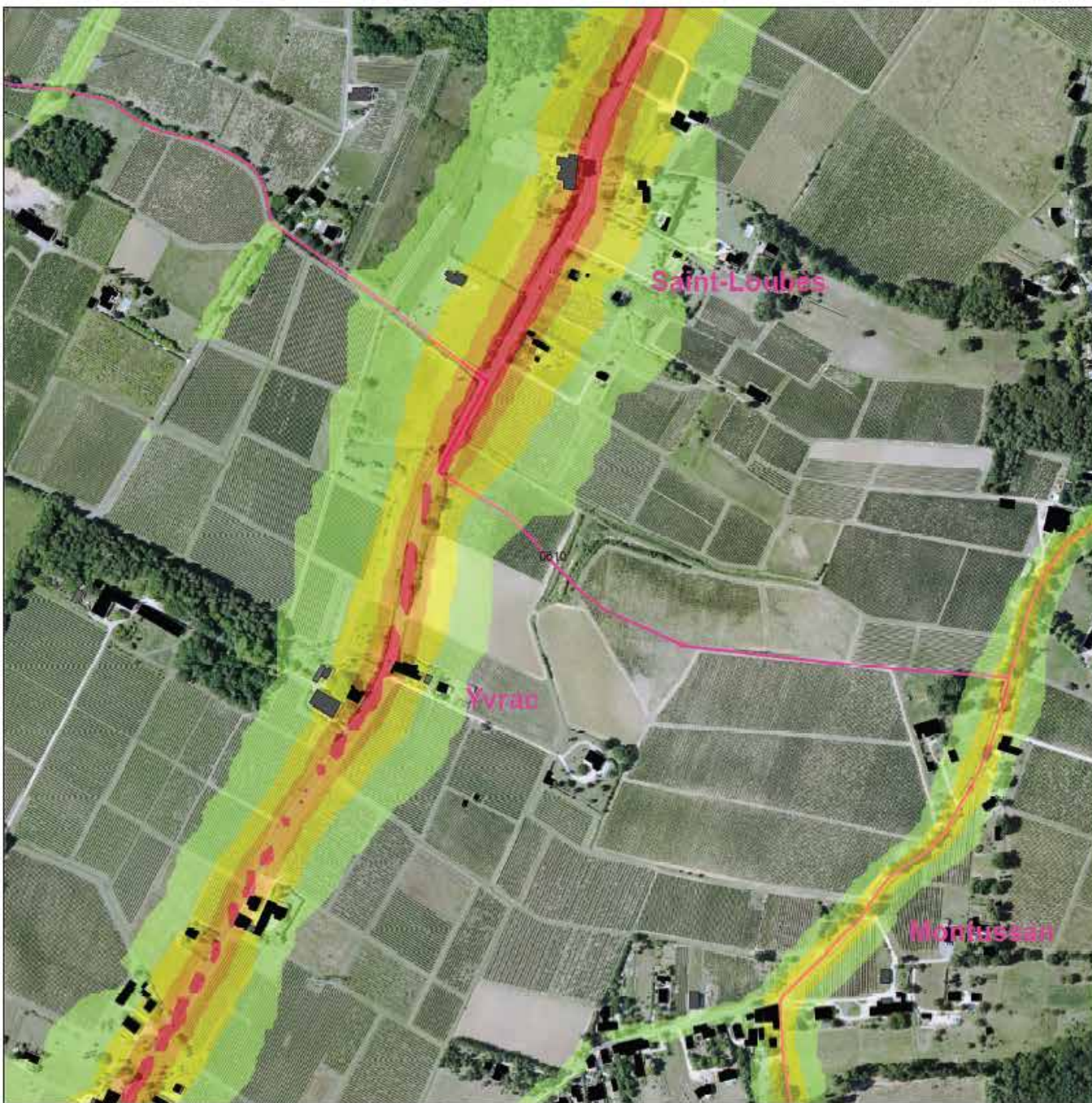
Echelle : 1:5 000



Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm

Agglomération bordelaise

37 - Saint-Loubès - Montussan - Yvrac



Indicateur Lden

- de 50 à 55 dB(A) *calme*
- de 55 à 60 dB(A)
- de 60 à 65 dB(A) *bruyant*
- de 65 à 70 dB(A)
- de 70 à 75 dB(A) *très bruyant*
- sup. à 75 dB(A)

Bâtiments

- habitations potentielles
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A)
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)
- bâtiment d'enseignement
- bâtiment d'enseignement Lden > 68 dB(A)
- bâtiment de santé
- bâtiment de santé Lden > 68 dB(A)
- bâtiment agricole commercial ou industriel
- bâtiment remarquable

Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

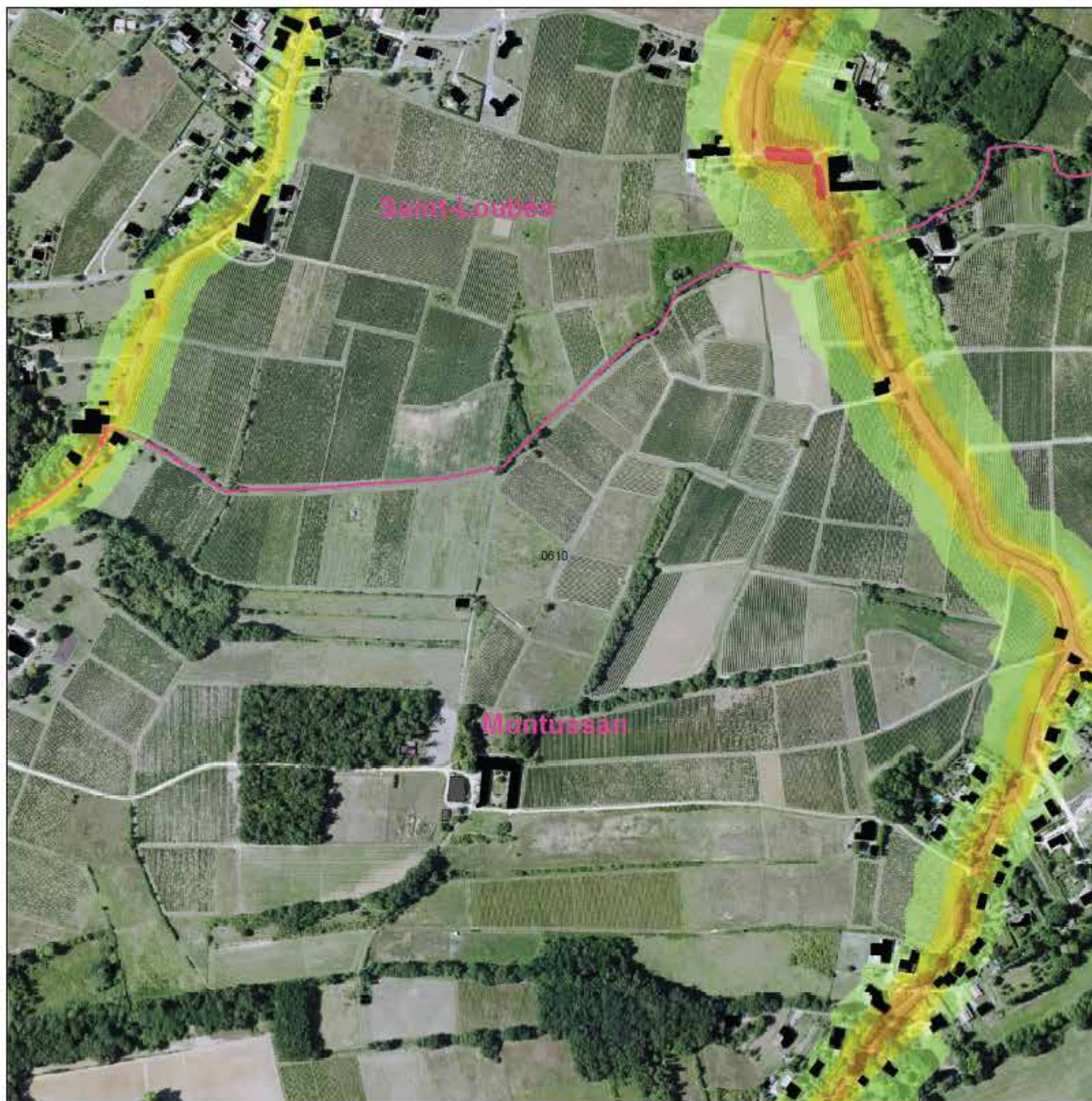
Echelle : 1:5 000



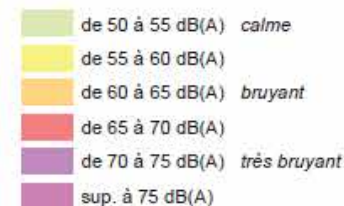
Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm

Agglomération bordelaise

38 - Saint-Loubès - Montussan



Indicateur Lden



Bâtiments



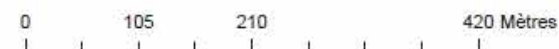
Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

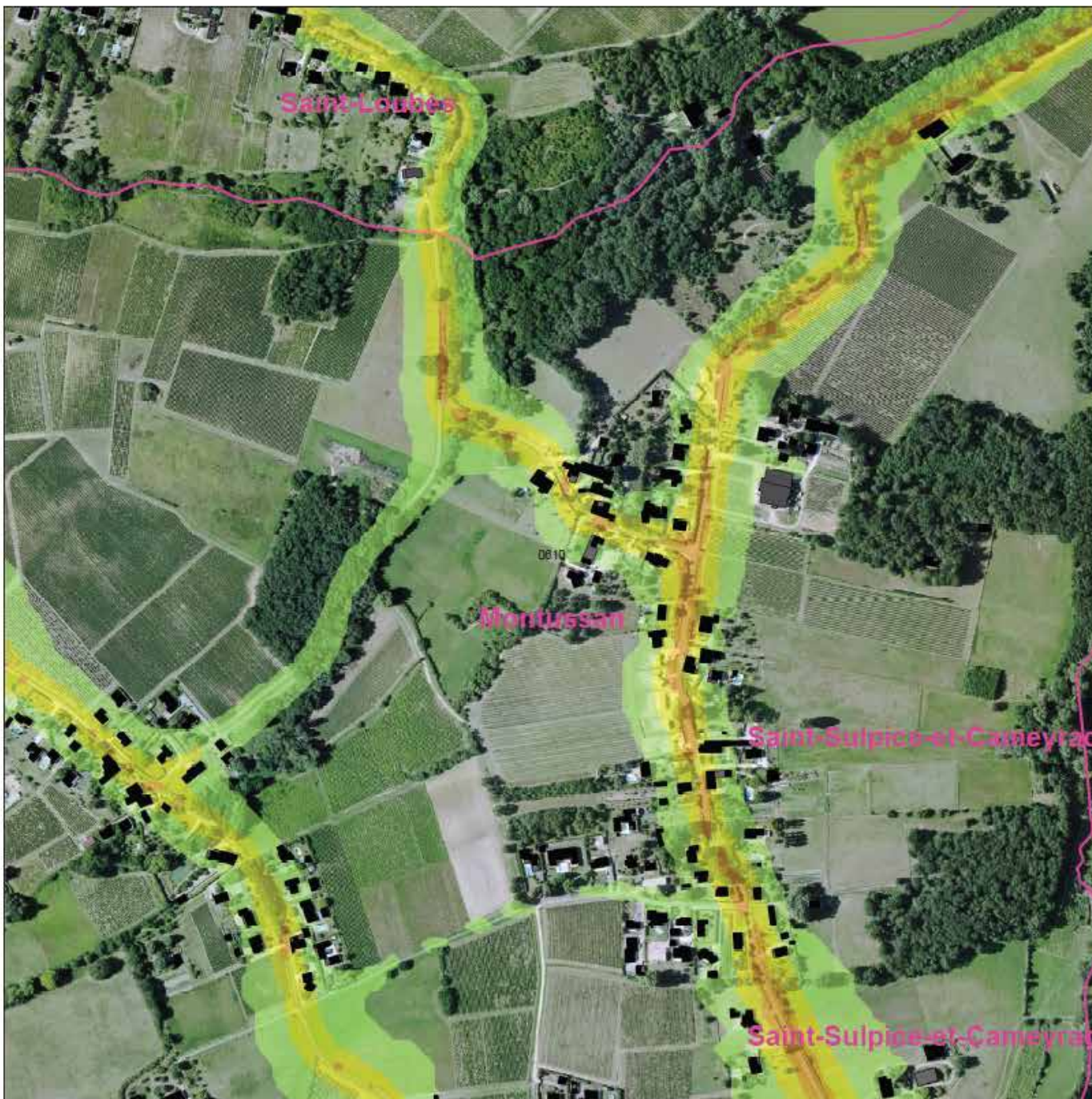
Echelle : 1:5 000



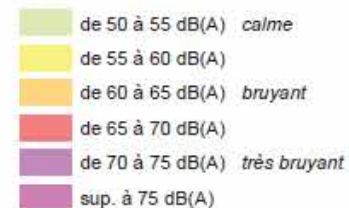
Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm

Agglomération bordelaise

39 - Saint-Loubès - Montussan



Indicateur Lden



Bâtiments



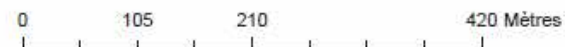
Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Echelle : 1:5 000



Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm

Agglomération bordelaise 40 - Saint-Sulpice-et-Cameyrac - Montussan



Indicateur Lden

	de 50 à 55 dB(A)	calme
	de 55 à 60 dB(A)	
	de 60 à 65 dB(A)	bruyant
	de 65 à 70 dB(A)	
	de 70 à 75 dB(A)	très bruyant
	sup. à 75 dB(A)	

Bâtiments

	habitations potentielles
	habitations potentielles Lden > 68 dB(A)
	habitations potentielles Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)
	bâtiment d'enseignement
	bâtiment d'enseignement Lden > 68 dB(A)
	bâtiment de santé
	bâtiment de santé Lden > 68 dB(A)
	bâtiment agricole commercial ou industriel
	bâtiment remarquable

Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

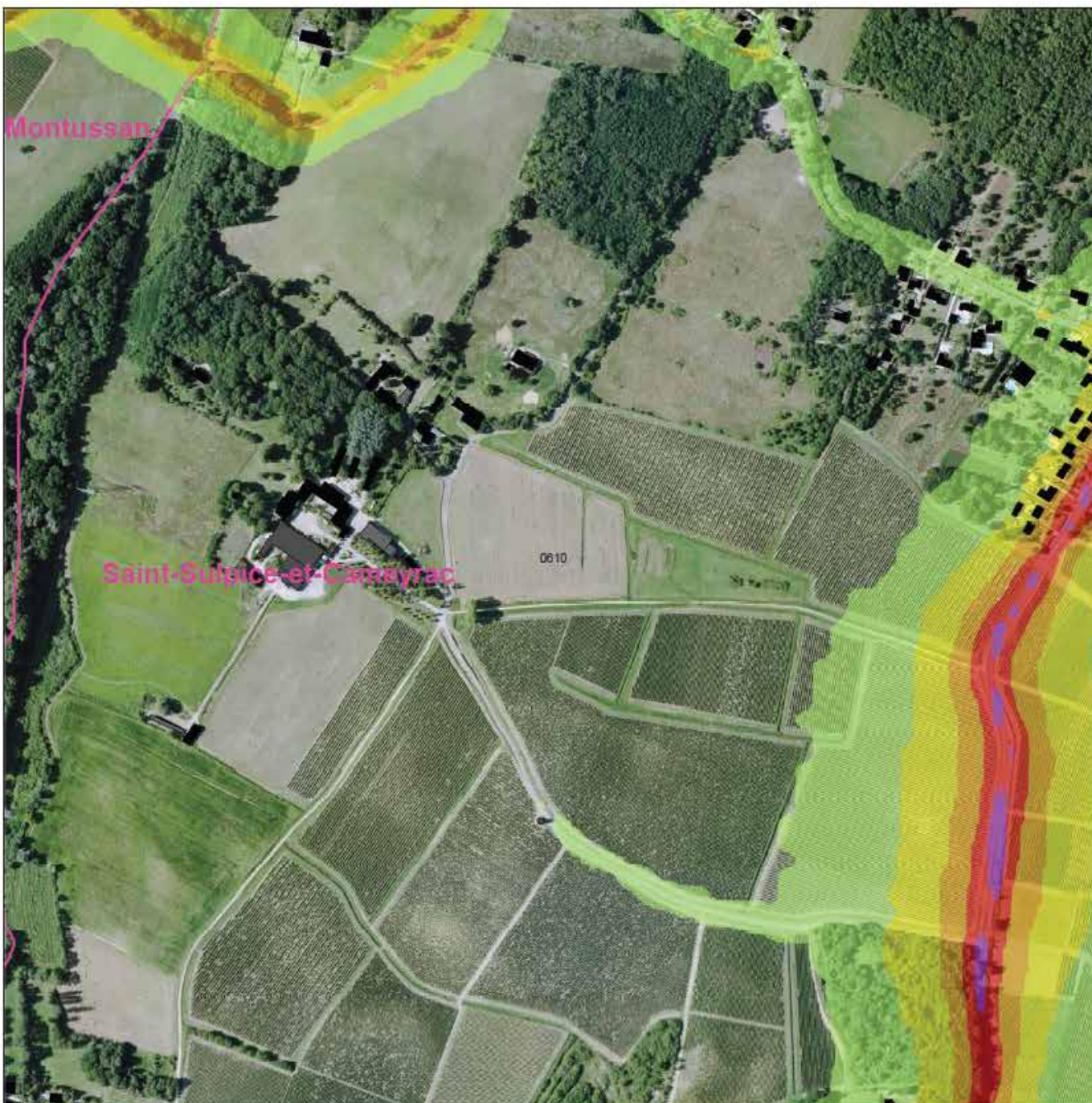
Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Echelle : 1:5 000

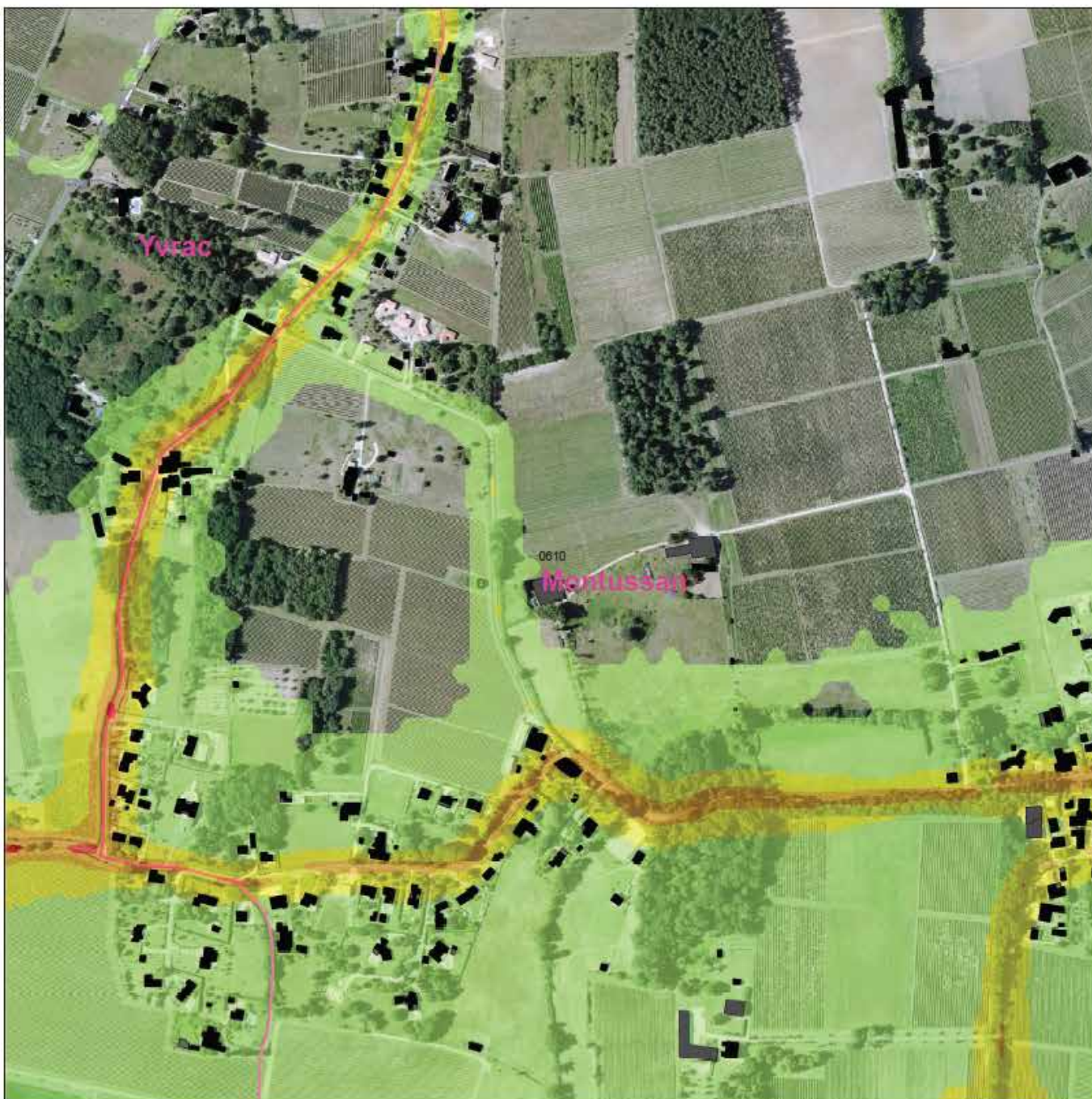


Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm



Agglomération bordelaise

47 - Montussan - Yvrac



Indicateur Lden

- de 50 à 55 dB(A) *calme*
- de 55 à 60 dB(A)
- de 60 à 65 dB(A) *bruyant*
- de 65 à 70 dB(A)
- de 70 à 75 dB(A) *très bruyant*
- sup. à 75 dB(A)

Bâtiments

- habitations potentielles
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A)
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)
- bâtiment d'enseignement
- bâtiment d'enseignement Lden > 68 dB(A)
- bâtiment de santé
- bâtiment de santé Lden > 68 dB(A)
- bâtiment agricole commercial ou industriel
- bâtiment remarquable

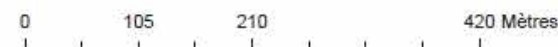
Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

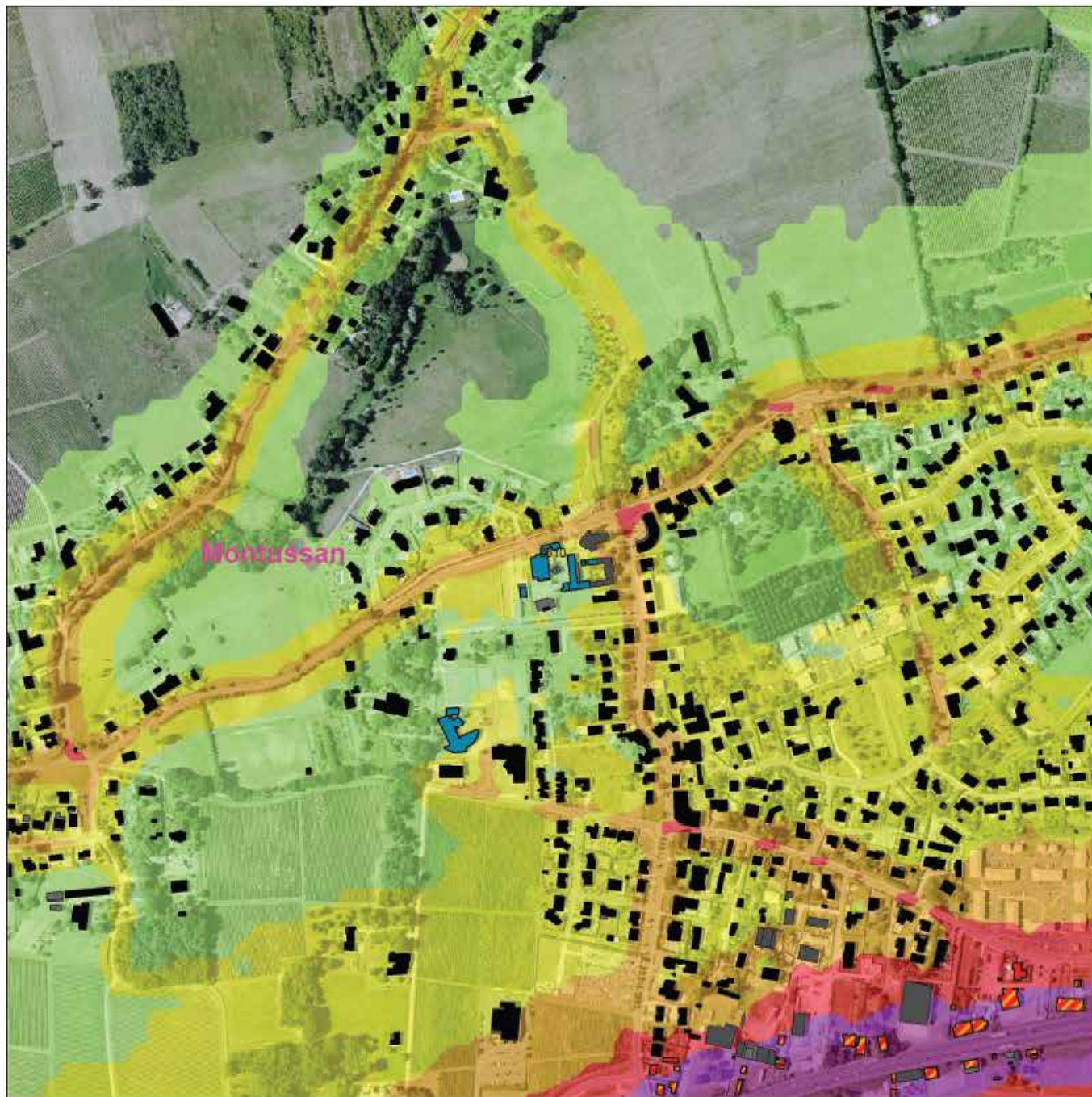
Echelle : 1:5 000



Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm

Agglomération bordelaise

48 - Montussan



Indicateur Lden

- de 50 à 55 dB(A) *calme*
- de 55 à 60 dB(A)
- de 60 à 65 dB(A) *bruyant*
- de 65 à 70 dB(A)
- de 70 à 75 dB(A) *très bruyant*
- sup. à 75 dB(A)



Bâtiments

- habitations potentielles
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A)
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)
- bâtiment d'enseignement
- bâtiment d'enseignement Lden > 68 dB(A)
- bâtiment de santé
- bâtiment de santé Lden > 68 dB(A)
- bâtiment agricole commercial ou industriel
- bâtiment remarquable

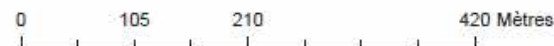
Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

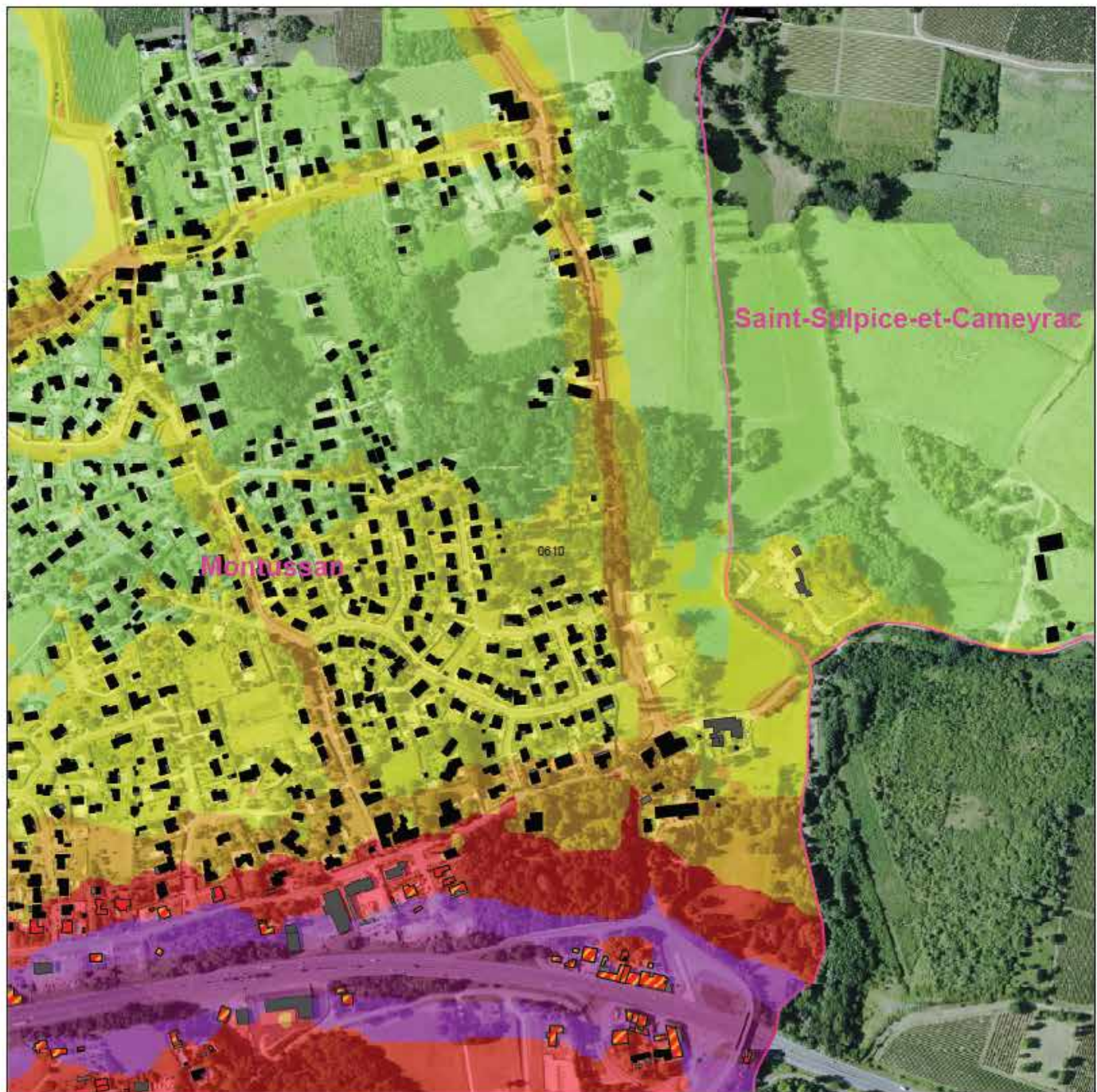
Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Echelle : 1:5 000



Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm

Agglomération bordelaise 49 - Saint-Sulpice-et-Cameyrac - Montussan



Indicateur Lden

- de 50 à 55 dB(A) *calme*
- de 55 à 60 dB(A)
- de 60 à 65 dB(A) *bruyant*
- de 65 à 70 dB(A)
- de 70 à 75 dB(A) *très bruyant*
- sup. à 75 dB(A)

Bâtiments

- habitations potentielles
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A)
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)
- bâtiment d'enseignement
- bâtiment d'enseignement Lden > 68 dB(A)
- bâtiment de santé
- bâtiment de santé Lden > 68 dB(A)
- bâtiment agricole commercial ou industriel
- bâtiment remarquable

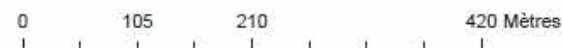
Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

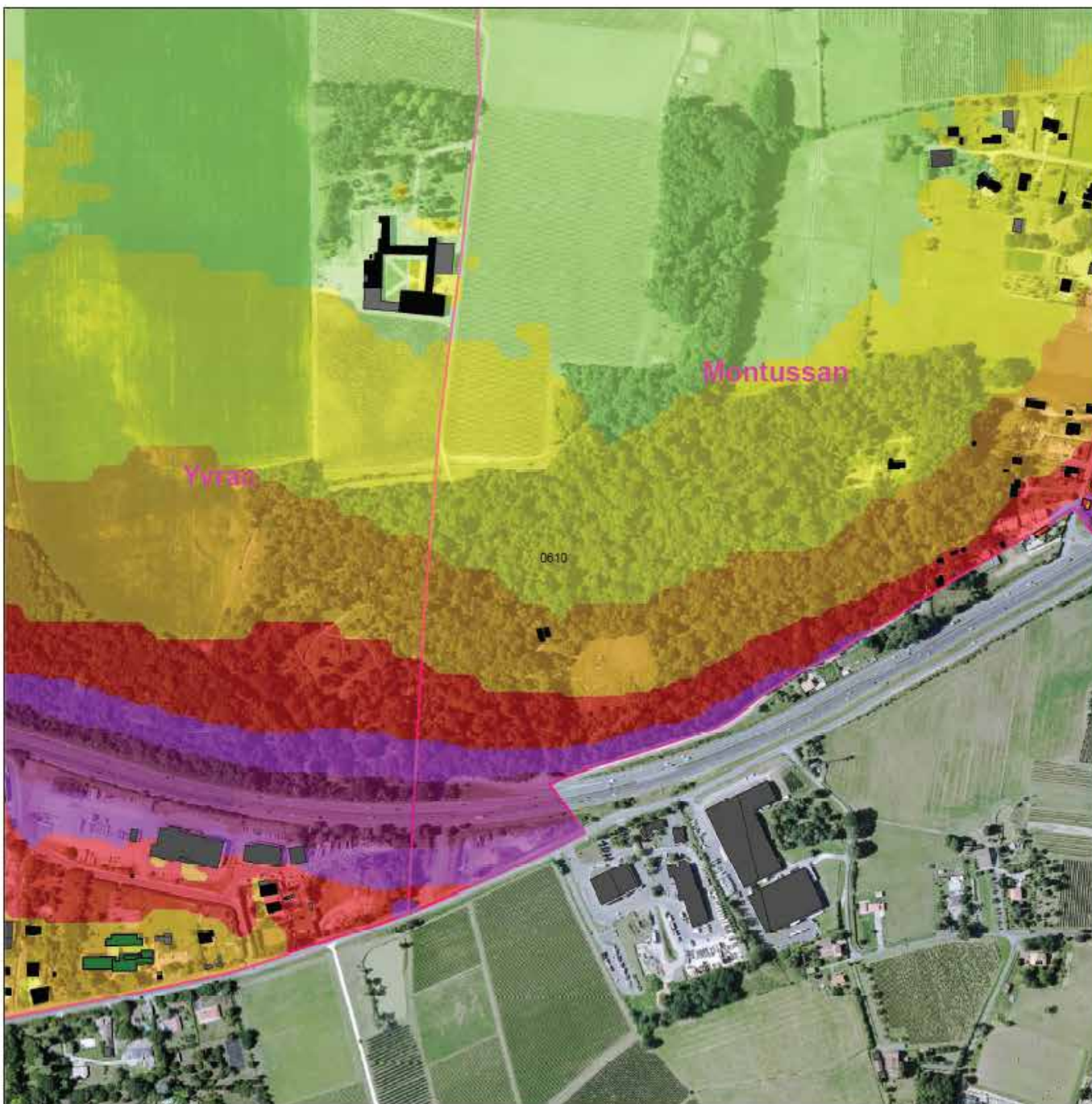
Echelle : 1:5 000



Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm

Agglomération bordelaise

56 - Montussan - Yvrac



Indicateur Lden

- de 50 à 55 dB(A) *calme*
- de 55 à 60 dB(A)
- de 60 à 65 dB(A) *bruyant*
- de 65 à 70 dB(A)
- de 70 à 75 dB(A) *très bruyant*
- sup. à 75 dB(A)



Bâtiments

- habitations potentielles
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A)
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)
- bâtiment d'enseignement
- bâtiment d'enseignement Lden > 68 dB(A)
- bâtiment de santé
- bâtiment de santé Lden > 68 dB(A)
- bâtiment agricole commercial ou industriel
- bâtiment remarquable

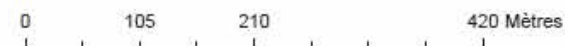
Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

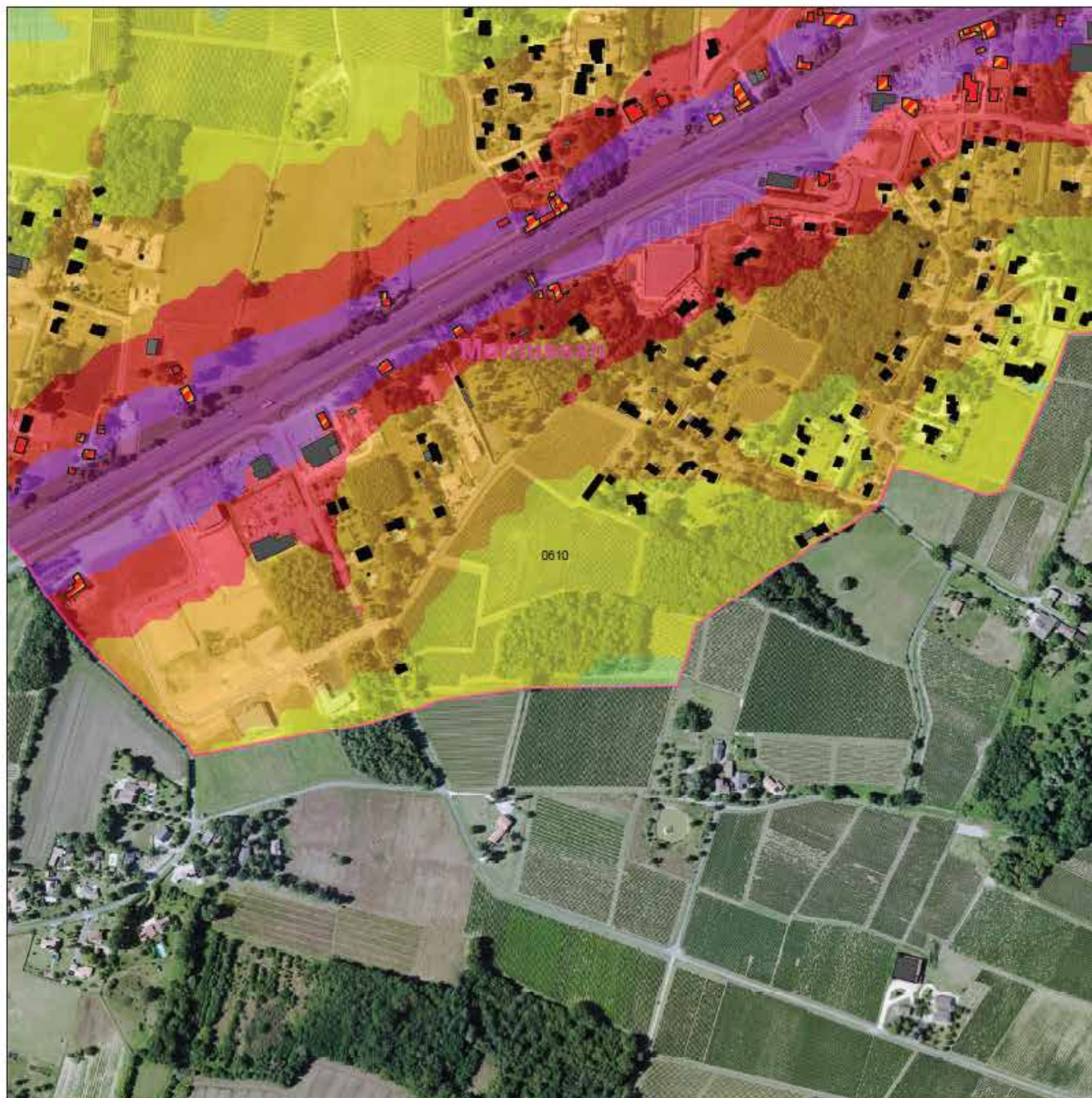
Echelle : 1:5 000



Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm

Agglomération bordelaise

57 - Montussan



Indicateur Lden

- de 50 à 55 dB(A) *calme*
- de 55 à 60 dB(A)
- de 60 à 65 dB(A) *bruyant*
- de 65 à 70 dB(A)
- de 70 à 75 dB(A) *très bruyant*
- sup. à 75 dB(A)



Bâtiments

- habitations potentielles
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A)
- habitations potentielles Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)
- bâtiment d'enseignement
- bâtiment d'enseignement Lden > 68 dB(A)
- bâtiment de santé
- bâtiment de santé Lden > 68 dB(A)
- bâtiment agricole commercial ou industriel
- bâtiment remarquable

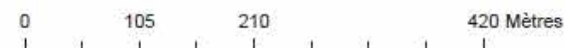
Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Echelle : 1:5 000



Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm



Indicateur Lden

	de 50 à 55 dB(A) <i>calme</i>
	de 55 à 60 dB(A)
	de 60 à 65 dB(A) <i>bruyant</i>
	de 65 à 70 dB(A)
	de 70 à 75 dB(A) <i>très bruyant</i>
	sup. à 75 dB(A)

Bâtiments

	habitations potentielles
	habitations potentielles Lden > 68 dB(A)
	habitations potentielles Lden > 68 dB(A) et Ln > 62 dB(A)
	bâtiment d'enseignement
	bâtiment d'enseignement Lden > 68 dB(A)
	bâtiment de santé
	bâtiment de santé Lden > 68 dB(A)
	bâtiment agricole commercial ou industriel
	bâtiment remarquable

Description de la carte :

Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du trafic routier selon l'indicateur Lden.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme. Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

Echelle : 1:5 000



Format d'origine : A3 - 42cm x 29.7 cm

